

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 105-01 ET 209-03

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 105-01 abrogeant le Règlement 105 pour autoriser la conclusion d'une convention relative aux garanties exigibles d'un promoteur concernant un projet de développement commercial d'une partie du secteur est du boulevard Mgr-Langlois

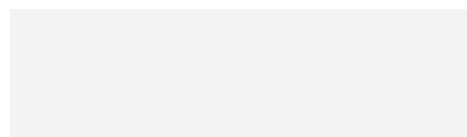
Adoption par le conseil : 21 janvier 2013

Règlement 209-03 modifiant certaines annexes du Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 19 février 2013

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 février 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier